

**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI**



**Seuil d'information et de recommandation**

Communiqué du: **14/02/2022** mise à jour à 9h30

Observations: **Vendredi 11 février 2022**  
**Terminé**

**Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange**

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées durant la journée du vendredi 11/02/2022.

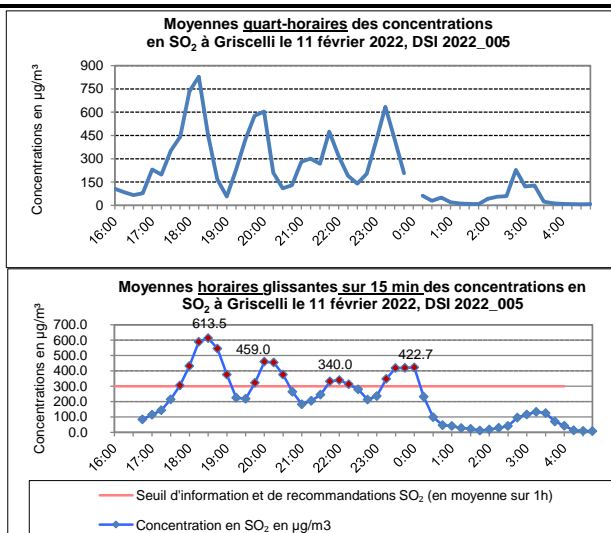
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure – [µg/m<sup>3</sup>]) a été dépassé à quatre reprises en fin d'après-midi et durant la soirée :

- 305.5 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 16h45 à 17h45),
- 322.1 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 18h45 à 19h45),
- 331.2 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 20h45 à 21h45),
- 347.3 µg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 22h15 à 23h15).

La moyenne maximale enregistrée est de 613.5 µg/m<sup>3</sup>, en moyenne horaire de 17h30 à 18h30.

Le dernier dépassement de seuil a pris fin avec une concentration de 231.9 µg/m<sup>3</sup>, en moyenne horaire de 23h15 à 00h15.

<b>Zones concernées</b>	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
<b>Polluant</b>	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
<b>Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	305.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 16h45 à 17h45 322.1 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 18h45 à 19h45 331.2 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 20h45 à 21h45 347.3 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 23h15 à 00h15
<b>Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	225.4 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 18h15 à 19h15 263.4 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 19h45 à 20h45 280.9 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 21h30 à 22h30 231.9 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 23h15 à 00h15
<b>Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)</b>	5
<b>Maximum horaire (concentration - heure)</b>	613.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 17h30 à 18h30
<b>Moyenne journalière</b>	/



**Conditions météorologiques et circonstances :**

D'après les données de Météo France, des vents moyens à forts de secteurs nord-ouest à nord-nord-ouest (20 nds, rafales à 55 nds) ont été enregistrés sur l'agglomération de Nouméa durant la journée du vendredi 11/02/2022 et la nuit du vendredi 11/02/2022 au samedi 12/02/2022.

Ces conditions ont favorisé la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis vendredi 11 février 08h52.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO<sub>2</sub> est de **300 µg/m<sup>3</sup>** en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine **des groupes particulièrement sensibles** et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

**Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:**

**Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.**

**Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.**

**Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.**

**Le SO<sub>2</sub>, en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure